

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 118 (1992)
Heft: 5

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Engelberg 92 – Vivre ou survivre dans l'Europe de demain?

Les milieux de la construction s'interrogent

Renouant avec une tradition méritoire, après une interruption de plus de trois ans, le groupe spécialisé de la construction industrialisée a mis sur pied les 16 et 17 janvier dernier ses 8^{es} journées «Aspects économiques de la construction aujourd'hui et demain», consacrées cette année à la position de ce domaine face à l'Espace économique européen.

Selon une formule éprouvée, la manifestation comportait une série d'exposés, consacrés à l'impact de l'intégration européenne sur l'économie suisse de la construction, suivie de discussions dans des groupes de travail répartis en fonction des intérêts des participants. Les journées se sont terminées en séance plénière par l'exposé des conclusions auxquelles sont arrivés les groupes de travail et par une discussion finale.

Il est évident que l'atmosphère se ressentait de la situation actuelle de la construction en Suisse, n'incitant guère à l'optimisme. A cela s'ajoutait l'incertitude quant aux effets de l'intégration – partielle ou totale – à l'Europe de demain. C'est donc avec une certaine tension que l'on a suivi des exposés aux teintes fort diverses, impossibles à résumer ici. Relevons plutôt quelques éléments marquants.

Création de l'EEE ou adhésion à la Communauté, c'est bel et bien un réexamen de positions acquises jusqu'ici qui s'impose à nous. Certains aspects de cette indispensable mue sont déjà perceptibles, par exemple dans le domaine des normes (dont nous avons déjà parlé ici). Comme toute administration, celle de Bruxelles est prolifique en ce qui concerne les lois et règlements; il s'agit donc de trouver, dans la trentaine de classeurs qui renferment ces textes, ceux qui impliquent réellement des changements dans le domaine de la construction. On comprend la crainte de nombreux milieux de voir un arsenal international de règles se substituer (ou s'ajouter!) à celui que nous

connaissons déjà en Suisse sur les plans fédéral, cantonal et communal. Etrangement, d'aucuns attendent de l'adhésion aux règles de la Communauté une libéralisation censée faire tomber le carcan étouffant actuellement la construction en Suisse, notamment en ce qui concerne le protectionnisme local, qui se manifesterait par le biais d'innombrables règlements cantonaux et communaux. Il ne nous semble pas que c'est là qu'il faille attendre les apports les plus constructifs de la part de la Communauté.

En effet, les plus redoutées parmi les contraintes résultent des règlements d'urbanisme et de construction d'une part, et des dispositions visant à la protection de l'environnement d'autre part. Or ce sont là précisément deux domaines sur lesquels la Communauté européenne est muette; cela veut dire qu'aucune modification ne sera demandée à la Suisse!

Les incidences d'un rapprochement ou d'une intégration sont évidemment de deux natures.

Du côté positif, on admet qu'elles ouvriraient le marché européen aux entreprises suisses (bien qu'il n'y ait pas de grandes illusions à se faire en ce qui concerne le domaine de la construction) et qu'elles en stimuleraient la capacité concurrentielle. Dans cette optique, une adaptation du niveau des charges (salaires, taux d'intérêt) semble vraisemblable. De plus, la libre circulation des personnes pourrait bien contribuer à accentuer la demande de logement, donc à relancer l'économie du bâtiment.

Du côté négatif, il faut certainement s'attendre à une restriction des droits démocratiques (référendum, initiative populaire, par exemple) dans les domaines soumis au droit communautaire. Le rôle de pionnier de notre pays dans certains domaines particuliers de la protection de l'environnement – normes de pollution des véhicules, interdiction des phosphates et de l'amiante, économies d'énergie, par exemple – pourrait être remis en

cause au nom de la libre circulation des biens.

Sur certains points, le bilan d'un rapprochement ou d'une adhésion serait pratiquement équilibré, notamment dans le domaine industriel. En effet, la Suisse occupe déjà une place de choix face à la Communauté: au cours des dernières années, elle a porté à 58% la part de ses exportations vers ces pays. En outre, les entreprises suisses n'y emploient pas moins de 430 000 salariés (contre 13 000 salariés d'entreprises autrichiennes, par exemple). L'excédent commercial de notre pays atteint une dizaine de milliards de francs par an. Un tel marché n'est pas le fait d'un système quelconque et ne disparaîtrait pas d'un jour à l'autre si notre pays devait retarder son adhésion. Il a encore d'autres atouts à faire valoir, quel que soit le choix de l'électorat à la fin de cette année.

Le danger de voir des entrepreneurs étrangers envahir le marché suisse de la construction est limité, des déplacements supérieurs à 40 km remettant en cause l'effet de coûts inférieurs. Du reste, la libre circulation des personnes ne saurait manquer d'égaleriser les salaires (avec il est vrai une tendance à la baisse en Suisse...).

Avantage ou inconvénient? Toujours est-il que tant l'EEE que la Communauté demanderont aux bureaux d'architectes et d'ingénieurs suisses d'établir un manuel de contrôle de qualité. S'il s'agit là d'une exigence connue depuis belle lurette dans l'industrie des machines, elle semble inquiéter bien des concepteurs. De fait, elle implique un travail analogue à celui demandé pour la qualification en vue de participer à certains concours: méthodes de travail, équipement, qualification du personnel et références en sont les éléments essentiels.

Aussi bien les exposés que les discussions d'Engelberg ont posé plus de questions qu'ils n'ont apporté de réponses. Ces journées auront du moins permis aux participants d'orienter à l'avenir leurs efforts d'information quant aux mutations à attendre dans leur champ d'activité: le temps nous est compté.

Cette année, l'USSI¹ a été associée pour la première fois à ces journées, d'une part par l'animation d'un groupe de travail consacré à l'exportation de services avec l'Allemagne par exemple, et d'autre part en invitant le directeur général du pendant allemand de l'USSI à venir parler du marché allemand des prestations de services (voir à ce sujet l'éditorial du présent numéro). Cela préfigure-t-il l'avènement d'une nouvelle tradition se greffant sur celle instaurée par le GCI? L'avenir nous le dira.

Jean-Pierre Weibel

¹Union des sociétés suisses d'ingénieurs, d'architecture et de conseil.

Les intervenants

MM. Jürgen Assmann, directeur général, VUBI, Bonn (RFA); Annet Goztony, journaliste, Feldmeilen (direction des débats); Bernard Hammer, Stuaag Holding SA, Soleure; Heinz Hauser, professeur, Saint-Gall; Rolf Hegetschweiler, conseiller national, Zurich; Anton Henninger, Fides, Berne; Fritz Iff, ingénieur civil dipl. EPFZ-SIA, Zollikon; Riccardo Jagmetti, conseiller aux Etats, professeur EPFZ, Zurich; Hermann Käser, ingénieur civil dipl. EPFZ-SIA, président GCI-SIA, Emmenbrücke; Edmond Loward, ingénieur électricien dipl., directeur USSI, Zurich; Miroslav Matousek, Dr ès sc. techn., Schwerzenbach; Peter Rechsteiner, chef du service juridique, Office des constructions fédérales, Berne; Kurt Rohner, OFIAMT, Berne; Stefan Schager, adjoint scientifique, Département fédéral de l'intérieur; Rudolf H. Strahm, conseiller national, Herrenschwand; Hans Zwimpfer, architecte dipl. SIA-FAS, comité central de la SIA, Bâle.

nera une introduction théorique du dimensionnement des murs en maçonnerie avec l'application pratique utilisant l'ordinateur de table (PC).

On présentera le calcul simplifié ainsi que la méthode plus élaborée de dimensionnement des murs en maçonnerie.

Le but de la journée est de rendre l'ingénieur civil apte à appliquer efficacement la recommandation SIA V 177/2 «Dimensionnement des murs en maçonnerie» en combinaison avec la nouvelle norme SIA 160 «Actions sur les structures».

Le calcul et la vérification du dimensionnement seront faits à l'aide du programme MW 177. Les participants pourront s'exercer dans le laboratoire assisté par ordinateur de l'EPFL.

La conservation et la restauration du patrimoine architectural – Journée d'étude

Casino de Montbenon, jeudi 5 mars 1992

L'objectif du séminaire est de faire le point sur les connaissances, à ce jour, en matière de rénovation et de restauration des bâtiments historiques classiques et modernes.

Les conférenciers, tous rompus à la

pratique de la rénovation et de la restauration, développeront, chacun selon sa spécialité, la tâche dévolue à chaque intervenant lors de telles opérations.

Renseignements et inscriptions: SVIA, avenue Jomini 8, case postale 1471, 1001 Lausanne, fax: 021/37 19 24.

Dimensionnement des maçonneries, exemples pratiques / application de la recommandation SIA V 177/2 – Journée d'étude

EPFL Ecublens, auditorios C03 et C06, vendredi 10 avril 1992

La recommandation SIA V 177/2 a été publiée dans sa version provisoire en 1989. Deux journées d'étude ont eu lieu en Suisse allemande, l'une présentant l'aspect théorique du nouveau concept de calcul des maçonneries, l'autre étant orientée vers des

exemples d'application du programme MW 177 élaboré par CUBUS AG sur mandat de l'Industrie suisse de la terre cuite.

La version française de ce programme a été rendue possible grâce à l'apport du GBB (Groupement professionnel de producteurs de briques en béton de Suisse romande). Le séminaire combi-

SVIA

Assemblée générale du Groupe des architectes

Jeudi 27 février 1992, à 18 heures, MAD – Moulin à Danses, Entrepôt, route de Genève 23, Lausanne.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 1991, désignation des scrutateurs
 - Rapport d'activité de la Commission consultative vaudoise des concours d'architecture
 - Rapport d'activité 1991, informations, discussion
 - Rapport d'activité de la COGAR
 - Programme d'activités 1992
 - Divers et propositions individuelles
- Les propositions pour ce dernier point doivent parvenir au secrétariat SVIA jusqu'au 21 février 1991.*
- L'assemblée sera suivie d'un repas, servi à 20 heures au Buffet de la Gare 1^{re} classe de Lausanne.